

No. 5.—*Suite.*

Dr.	Report.....	\$ cts.	Av. Report....	\$ cts.	\$ cts.
		35,030 67		25,725 04	600 05
			Garde.....	3 60	
			Peintures..	19 05	25,747 69
			Salaires et gages, savoir :—		
			Surintendant médical	1,043 01	
			Tresorier	555 55	
			Assistant do	600 00	
			Econome	400 00	
			Surintendant	400 00	
			Jardinier.....	320 00	
			Gardiens, gardes, etc.....	5,364 37	8,682 93
		\$35,030 67			\$35,080 67

Note.—La somme de \$39,493.93 est portée au compte d'Ontario pour des patients, autres que les criminels aliénés, qui ont été maintenus dans l'asile du 1er juillet 1867 jusqu'au 30 juin 1869, dont \$16,266.25 sont pour l'année expirée le 30 juin 1868, et \$23,227.68 pour l'année expirée le 30 juin 1869.

JOHN SIMPSON,
Sous-Auditeur.

BUREAU D'AUDITION,
Ottawa, 16 décembre 1869.